

CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 672 580

A5

(51) Int. Cl.4: A 47 B A 47 B 9/16 1/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

72 FASCICULE DU BREVET A5

21 Numéro de la demande: 4209/86

73 Titulaire(s):
Castro Convertibles Corporation, New Hyde Park/NY (US)

22) Date de dépôt:

22.10.1986

30 Priorité(s):

13.01.1986 US 818498

(72) Inventeur(s):
Barabas, John, Carle Place/NY (US)
Bocella, Ralph, Franklin Square/NY (US)

(24) Brevet délivré le:

15.12.1989

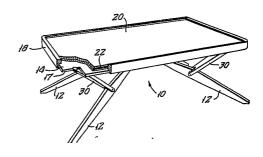
(45) Fascicule du brevet publié le:

15.12.1989

Mandataire: Kirker & Cie SA, Genève

(54) Table convertible.

(57) Table convertible extensible d'une position basse à une position haute, comprenant un tablier rectangulaire (14) présentant des évidements (17) à ses quatre coins, un cadre (18) entourant ce tablier, des rallonges pliantes (20), montées pivotantes sur le tablier (14) et réalisées de manière à se loger à l'intérieur du cadre lorsqu'elles sont pliées, quatre bras (30) fixés, à leurs extrémités respectives, à une articulation d'une console de montage combinée et à l'un des quatre pieds respectifs (12), ainsi qu'une tringlerie mécanique destinée à soulever et à abaisser la table en déplaçant le sommet des pieds diagonalement le long de tiges montées au-dessous du tablier (14). Lorsque la table est en position haute, des prolongements fixés aux bras (30) se déplacent à travers les évidements (17) pratiqués aux quatre coins du tablier (14) et soulèvent les rallonges (20) au-dessus du cadre (18). Les rallonges peuvent alors être pivotées et déployées de manière à former un dessus de table de grandeur complète.



REVENDICATIONS

- 1. Table convertible extensible d'une position basse à une position haute, caractérisée en ce qu'elle comprend une partie supérieure de forme générale rectangulaire, quatre consoles de montage d'une combinaison de bras radiaux coulissants et sollicités élastiquement, fixées au-dessous de ladite partie supérieure, à proximité de ses coins, quatre bras présentant des extrémités supérieures et inférieures, chacun étant articulé, au voisinage de son extrémité supérieure, à une console de montage respective, quatre pieds, chacun ayant une 10 base et une extrémité supérieure opposées et étant monté pivotant en un point situé entre sa base et l'extrémité supérieure sur l'extrémité inférieure de l'un desdits bras, des moyens d'entraînement reliant de façon coulissante les extrémités supérieures desdits pieds à la base de ladite partie supérieure, en vue de déplacer les extrémités supérieures desdits pieds ensemble, en se rapprochant et en s'éloignant du centre dudit rectangle et des coins de celui-ci, lesdits moyens d'entraînement comprenant quatre glissières pivotées chacune au sommet d'un pied respectif, quatre tiges disposées chacune le long de la base de ladite partie supérieure et reliées auxdites consoles de montage et s'étendant de façon générale diagonalement le long du revers de ladite partie supérieure et se réunissant à leurs extrémités intérieures adjacentes au centre de cette partie, lesdites glissières étant adaptées pour se déplacer le long des tiges, des ressorts de compression entourant lesdites tiges et étant positionnés pour coopérer avec les glissières lorsque la table est en position basse, un croisillon rotatif positionné au voisinage du centre du revers de ladite partie supérieure, des tringles mobiles reliant de façon pivotante ledit croisillon et lesdites glissières, quatre ressorts de rappel, chacun de ces ressorts étant relié respectivement entre une desdites glissières et une console de montage associée, un pivot inférieur fixé au-dessous de ladite partie supérieure, une tringlerie d'actionnement articulée, reliée de façon pivotante entre le point central dudit croisillon et ledit pivot inférieur, en vue d'amorcer la rotation dudit croisillon, afin de permettre aux glissières d'être entraînées radialement le long desdites tiges, pour soulever ou abaisser ladite table, et des moyens de verrouillage disposés au-dessous de cette table, pouvant être déplacés entre une position libre et une position verrouillée en vue de bloquer la rotation dudit croisillon et comprenant un verrou en forme de U présentant deux fentes axiales dans l'anse de ce verrou, ledit verrou étant maintenu coulissant en position au-dessous de la partie supérieure de la table, par l'intermédiaire de goupilles logées dans lesdites fentes axiales.
- 2. Table convertible selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite partie supérieure comprend un tablier présentant des évidements à ses quatre coins, un cadre et des rallonges adaptées pour être repliées et logées à l'intérieur du cadre lorsque la table est en position basse, les quatre bras précités étant articulés à leurs sommets, sur le revers du tablier, par l'intermédiaire des consoles de montage avec combinaison des bras radiaux coulissants, positionnés en des points généralement équidistants du centre dudit tablier.

 déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement dé levier sert à libérer le mécanisme de blocage, la table étant souleve au moyen de ressorts de traction montés au-dessous de cette table. Un inconvénient de ce mécanisme réside toutefois dans le fait que lorsque la table est en position basse et que les pieds sont relevés a distance du sol, par exemple pour déplacer ladite table d'un endre soule déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement déplacer le mécanisme de blocage, la table étant souleve au moyen de ressorts de traction montés au-dessous de cette table du moyen de ressorts de traction montés au-dessous de cette table du moyen de ressorts de traction montés au-dessous de cette table du moyen de ressorts de traction montés au-dessous de cette table du moyen de ressorts de traction montés au-dessous de cette table du moyen de ressorts de
- 3. Table convertible selon la revendication 2, caractérisée en ce que lesdits bras s'étendent chacun vers le haut, au-delà desdites consoles de montage, ladite partie extensible étant adaptée pour passer à travers l'ouverture correspondante pratiquée dans ledit tablier, afin de soulever lesdites rallonges par rapport audit cadre, lorsque la table est en position haute.
- 4. Table convertible selon la revendication 3, caractérisée en ce que les rallonges sont montées pivotantes sur le tablier et que la table comprend des bras courts et adaptés pour se déplacer à travers lesdits évidements dans ledit tablier, afin d'élever lesdites rallonges par rapport audit cadre, lorsque la table est en position haute.
- 5. Table convertible selon la revendication 4, caractérisée en ce que lesdits moyens destinés à déplacer les glissières comprennent un coin fixé à un bras de croisillon, ledit croisillon et les tringles coopérant de manière à former des dispositifs articulés au-dessus du centre lorsque lesdites glissières se déplacent à proximité des coins et, tour à tour, à proximité dudit centre, en ce que la tringlerie d'actionne-

- ment articulée est accouplée audit croisillon, de telle façon qu'un court déplacement latéral de cette tringlerie entraîne la rotation des bras du croisillon et déverrouille lesdits dispositifs articulés.
- 6. Table convertible selon la revendication 5, caractérisée en ce que la tringlerie d'actionnement articulée comprend un pivot fixé sur le revers du tablier, une poignée montée en rotation sur ledit pivot, en un point situé entre les extrémités de ladite poignée, une tringle d'actionnement montée pivotante sur le centre du croisillon, et une tringle d'accouplement reliée de façon pivotante entre une extrémité de ladite poignée et ladite tringle d'actionnement, de telle façon que, lors du déplacement de la poignée, la tringle d'actionnement prend appui contre le coin et fait tourner le croisillon.
- 7. Table convertible selon la revendication 4, caractérisée en ce que lesdits moyens de verrouillage sont disposés en vue d'immobili-15 ser lesdits moyens d'entraînement lorsque les moyens de verrouillage sont en position bloquée.

DESCRIPTION

L'invention se rapporte, de façon générale, à un meuble à encombrement réduit. Elle concerne en particulier une table convertible pouvant être utilisée pour les repas, lorsqu'elle est en position supérieure déployée, ou pouvant prendre une position basse repliée, 25 convenant comme table de cocktail ou table pour revues ou magazines.

Dans un bon nombre d'habitations et d'appartements actuels, l'espace a une grande importance, et il est toujours souhaitable de disposer de meubles en mesure de répondre à plus d'un usage. Ce 30 fait explique la grande popularité et l'accueil de plus en plus favorable que connaissent les meubles convertibles, tels que tables, chaises et canapés-lits. Un exemple intéressant de tables convertibles couramment répandues dans le commerce est donné par le brevet des Etats-Unis Nº 2.846.282, qui décrit une table extensible en hauteur 35 et en dimensions. Il s'agit de table d'une conception valable, dans son principe, incorporant une base relativement lourde, ce qui procure la stabilité nécessaire, et présentant des pieds convenablement disposés et espacés sous la table pour permettre aux personnes prévues en un nombre complet autour de cette table de s'asseoir 40 confortablement sans être gênées par les pieds de la table. Cette table est d'un aspect agréable, et le mécanisme de manœuvre prévu pour soulever et abaisser ladite table s'avère pratique. Pour remonter la table d'une position basse à une position élevée, un levier est déplacé sur environ 45° selon un arc horizontal. Le mouvement du 45 levier sert à libérer le mécanisme de blocage, la table étant soulevée au moyen de ressorts de traction montés au-dessous de cette table. Un inconvénient de ce mécanisme réside toutefois dans le fait que, lorsque la table est en position basse et que les pieds sont relevés à distance du sol, par exemple pour déplacer ladite table d'un endroit tionné par mégarde, de sorte que les pieds se déplacent vers le bas, en leur position déployée.

L'invention a en conséquence pour but de fournir une table convertible, aussi robuste que commode, pour l'emploi comme table or55 dinaire pour les repas, tout en pouvant être facilement repliée, lorsqu'on ne l'utilise pas ainsi, à des dimensions et à une hauteur nettement inférieures, permettant son emploi pour d'autres usages.

L'invention a également pour but de fournir un mécanisme perfectionné, simple, efficace et fiable, destiné à commander la hauteur 60 d'une telle table.

L'invention a encore pour but de fournir une table pouvant être facilement élevée en une position supérieure, même si cette table est relativement lourde, et pouvant être verrouillée sans équivoque en position abaissée, de manière à être portée en toute sûreté et facilité.

La présente invention permet d'apporter une solution au problème lié au mécanisme de manœuvre pour tables convertibles. De plus, la présente invention permet d'obtenir un mécanisme de manœuvre perfectionné, presque entièrement automatique, pouvant 3 672 580

être verrouillé solidement en position inférieure et ne nécessitant qu'un très faible effort pour son actionnement en vue d'élever ou d'abaisser la table en la position désirée.

La table convertible selon l'invention est définie par la revendication 1. Lorsque la table est déployée sur toute sa hauteur, elle peut être tirée à de plus grandes dimensions, par l'intermédiaire de rallonges logées habituellement dans le cadre lorsque la table est en position basse.

Le mécanisme de manœuvre est perfectionné de façon qu'un très faible effort est requis pour déverrouiller et soulever la table d'une position basse à une position haute, même si cette table est relativement lourde. Ce mécanisme de manœuvre est très simple à fabriquer et à actionner. Il est compact et ne nuit en rien à l'esthétique de la

naire de cocktail, le mécanisme peut être verrouillé solidement et sans équivoque en position, de sorte que la table peut être soulevée et déplacée d'une position à l'autre, sans que le mécanisme risque d'être actionné par mégarde et de soulever la table.

Lorsque la table est relevée, la surface de base des rallonges est de préférence soulevée en un point se trouvant juste au-dessous du niveau supérieur du cadre, au moyen de prolongements solidaires des bras de levage. Dans cette position, la table peut être utilisée comme petite table à repas ou comme table de jeu, tout en présentant un bel aspect. Toutefois, lorsque les rallonges doivent être déployées, elles sont soulevées automatiquement au-dessus du niveau du cadre, par très légère rotation, pour reposer ensuite, une fois déployées, sur le cadre, tout en étant verrouillées en position. Ce soulèvement automatique des rallonges au-dessus du niveau du cadre empêche l'usure sur le dessus de ce cadre lorsque les rallonges sont tournées et déployées.

Les caractéristiques précitées, ainsi que d'autres avantages de l'invention, ressortiront mieux de la description détaillée ci-après d'une forme d'exécution de l'invention, donnée à titre d'exemple et qui sera faite en référence au dessin annexé, sur lequel:

- la figure 1 est une vue en perspective d'une forme d'exécution de l'invention, représentant une table en position basse et montrant de quelle manière les rallonges sont encastrées dans le cadre de cette table;
- représentée en position relevée, avec ses rallonges tirées;
- la figure 3 est une vue de dessus de la table, dont une partie est découpée, montrant l'emplacement du mécanisme de manœuvre des pieds lorsque la table est levée;
- la figure 4 est une vue en coupe, suivant 4-4 de la figure 3, montrant de quelle façon les rallonges de la table sont dressées automatiquement à l'intérieur du cadre par les bras extensibles;
- la figure 5 est une vue de dessus de la table, dont une partie est découpée, montrant le mécanisme de manœuvre lorsque la table est en position basse;
- la figure 6 est une vue en coupe, suivant 6-6 de la figure 5, montrant de quelle façon les rallonges sont rentrées automatiquement à l'intérieur du cadre lorsque le mécanisme de manœuvre est en position basse:
- la figure 7 est une vue de côté en coupe, illustrant le verrouillage coulissant en position, en vue de bloquer la tringlerie à croisil-
- la figure 8 est une vue de dessus de la table, la surface du dessus de la table étant enlevée, illustrant de quelle façon les rallonges sont pivotées et déployées, et
- la figure 9 est une vue en coupe, suivant 9-9 de la figure 8, illustrant l'une des coulisses soulevant la surface de base des rallonges au-dessus de la partie supérieure du cadre de la table.

En se référant au dessin, et en particulier à la figure 1, une table 10 est représentée en position basse. Cette table présente quatre pieds 12 montés pivotants à leurs extrémités supérieures sur un tablier 14, par l'intermédiaire d'une console unique de montage 16 (visible à la figure 3). Le tablier 14 est fixé rigidement à un cadre périphérique 18 et comporte des sections rectangulaires 17 évidées aux quatre coins. Comme on le voit à la figure 1, sur le coin avant gauche découpé du cadre, deux rallonges 20, articulées en 22, sont logées à l'intérieur du cadre et s'appliquent contre le tablier 14.

La figure 2 illustre la table 10 en position relevée, les rallonges 20 étant déployées et tournées, de manière à agrandir la surface de la table. Ces rallonges reposent sur le cadre 18 et sont bloquées en rotation, pour être maintenues en position, comme décrit ultérieurement. En vue d'amener la table 10 en position relevée, un levier de 10 manœuvre 47 (décrit en détail ci-après) est déplacé dans le sens des aiguilles d'une montre, de manière à libérer un dispositif articulé placé au-dessus du centre et formé par un croisillon 40 et des tringles 38. Des ressorts de rappel 50 agissent alors de manière à aider l'opérateur à relever la table pour qu'elle prenne sa position haute. Le Lorsque la table est abaissée pour être utilisée comme table ordi- 15 mouvement ascendant du tablier 14 a pour effet de déplacer le croisillon 40 en un second dispositif articulé au-dessus du centre, tel que représenté à la figure 3. En leur position relevée, les extrémités supérieures des pieds 12 se sont déplacées hors de la position qu'elles occupaient à la figure 1, de manière à accroître la hauteur de la table. 20 En comparant l'écartement de la base des pieds 12 aux figures 1 et 2, on voit que l'écartement est sensiblement le même dans les positions haute et basse de la table. De ce fait, lorsque la table est relevée, ses pieds n'ont pas besoin d'être soulevés et détachés du sol.

> Lorsque la table 10 est relevée, les rallonges 20 sont automati-25 quement montées par rapport au cadre 18, par l'intermédiaire de quatre bras extensibles 24 (figure 4), en un point juste au-dessous du bord supérieur 26 du cadre 18. Pour amener les rallonges en position de déploiement, celles-ci sont tout d'abord pivotées autour du pivot mobile 28 (visible aux figures 8 et 9 et, en traits interrom-30 pus, à la figure 3) lequel relie la surface de base des rallonges 20 et le

Au premier moment où les rallonges 20 commencent à tourner, elles continuent d'être soulevées par rapport au cadre 18, de sorte que leur surface de base se déplace légèrement au-dessus de la partie 35 supérieure 26 du cadre 18. Cette montée supplémentaire s'effectue au moyen de trois coulisses 56, dont une est représentée en coupe à la figure 9, lesquelles sont fixées à la base des rallonges 20, et qui sont positionnées pour coopérer convenablement avec l'un des trois trous 58 ménagés dans le tablier 14. L'un de ces trous est représenté – la figure 2 est une vue en perspective de la table de la figure 1, 40 en coupe à la figure 9, leur espacement étant indiqué à la figure 8.

> Comme on le voit à la figure 9, avant que les rallonges 20 soient tournées par rapport au cadre 18, et lorsque la table se trouve en position relevée, la base de chaque coulisse 56 s'étend dans son trou respectif 58 et est légèrement au-dessous du niveau du tablier 14. 45 Dans ces conditions, la surface inférieure des rallonges est légèrement plus basse que la partie supérieure du cadre 18 (cette position est représentée en traits interrompus à la figure 9). Dès que les rallonges 20 sont pivotées autour de leur pivot 28, chaque coulisse 56 monte le long de la surface nivelée 60, ménagée dans le bord avant 50 du trou respectif 58, et soulève les rallonges 20 juste au-dessus de la partie supérieure 26. Ces rallonges peuvent ensuite être tournées pour prendre la position représentée en traits interrompus à la figure 8, sans frotter contre le dessus du cadre. Au moment exact où les rallonges atteignent cette position en traits interrompus, les coulisses 55 56 tombent dans les trois trous 62 positionnés comme indiqué. Il s'ensuit que les rallonges reposent contre le dessus du cadre 18, tout en étant empêchées d'être tournées par mégarde. En prévoyant un bloc 64 adjacent aux trous 58 des coulisses, les rallonges ne peuvent tourner que d'un arc particulier de 90° indiqué par la flèche 66 à la 60 figure 8.

> Comme on le voit aux figures 4 et 6, chacun des pieds 12 est raccordé de façon pivotante, en un point situé entre le haut et la base dudit pied, à l'un, respectif, des bras 30. Ces bras 30 sont eux-mêmes montés pivotants sur le tablier 14, par l'intermédiaire d'une unique 65 console de montage 16. En élevant la table 10 de sa position basse à sa position haute, les sommets des pieds 12 se déplacent le long de parcours ou guidages indépendants 32, sur le revers du tablier 14, vers les extrémités de pivotement des bras 30. Ces parcours se

672 580

4

situent, comme on le voit, généralement le long de la diagonale du tablier et du cadre, permettant ainsi d'avoir un trajet sensiblement plus long pour les sommets des pieds 12. Cela permet par ailleurs de soulever la table 10, de sa position basse à sa position haute, sans que l'écartement de la base des pieds soit diminué. De plus, cela permet une disposition des pieds sous la table, de telle façon que plusieurs personnes soient assises au complet autour de cette table sans être gênées.

Le mécanisme commandant le déplacement des sommets des pieds 12 est représenté à la figure 3 dans la position occupée lorsque la table est relevée. Une partie de ce mécanisme est également représentée sur la vue en coupe à la figure 4. Comme on le voit sur ces figures, les sommets des pieds 12 sont montés pivotants sur une, respective, des quatre glissières 34, ces glissières étant mobiles entre des positions limites le long de parcours radiaux 32. L'extrémité intérieure de chacun de ces parcours constitués par des tiges est maintenue dans une pièce 44 qui est fixée sur le revers du tablier 14 en son centre. Des ressorts de compression 37 entourent les tiges 32 et sont positionnés entre la pièce 44 et les glissières 34. L'extrémité supérieure de chaque tige est reliée à l'une des quatre consoles 16 de montage des bras qui sont fixées respectivement à chaque coin du tablier 14 adjacent aux ouvertures rectangulaires 17.

Une tringle 38 est montée pivotante sur le dessus de chaque glissière 34 et sert à tirer ladite glissière le long de sa tige, ou parcours respectif, 32. Ces tringles sont montées pivotantes, à leurs extrémités opposées, sur les bras d'un croisillon rotatif 40. Lorsque ce croisillon est tourné à partir de la position représentée à la figure 3, dans le sens de la flèche 42, les glissières 34 sont tirées vers le bloc 36, séparant ainsi le dispositif articulé au-dessus du centre, formé par le croisillon 40 et ses tringles de liaison 38. Une force dirigée vers le bas est alors appliquée sur le dessus de la table 10, de manière à le déplacer vers sa position basse et à former un second dispositif articulé au-dessus du centre, dans le croisillon 40 représenté à la figure 5. Ce mouvement descendant tend les ressorts de traction 50 et compresse les ressorts 37, emmagasinant ainsi l'énergie potentielle pour soulever la table 10.

Le croisillon 40 est pivoté en 44 au tablier 14 et est adapté pour être actionné par une unique tringlerie articulée 46 comprenant une tringle 45 fixée au croisillon 40 et pivotée sur celui-ci en 44, une tige ou poignée de commande 47 pivotée entre ses extrémités à un support de pivotement à levier 48, fixé sur le revers du tablier 14, et une tige d'accouplement 49 connectée de façon pivotante entre les tringles 45 et 47. Cette tringlerie articulée constitue un moyen amélioré d'actionnement du mécanisme d'abaissement et de soulèvement de la table 10, du fait qu'une force minimale est requise pour actionner le croisillon 40. Le croisillon comprend en outre un coin ou une plaquette 52 fixée à une branche du croisillon 40 qui, dans la position représentée à la figure 3, comporte une extrémité qui s'applique contre une extrémité de la tringle 45.

Les tringles 38 sont accouplées par leurs extrémités extérieures, comme on le voit aux figures 3 et 5, à des ressorts de traction 50 qui aident à maintenir le dispositif articulé, formé par le croisillon 40 et les tringles 38, au-dessus du centre, et par conséquent verrouillé dans sa structure. Ces ressorts fournissent également une énergie supplémentaire pour aider à lever la table 10 en sa position haute. Les ressorts 50 sont fixés, par leurs extrémités opposées, à des consoles 16 de montage des bras, lesquelles sont fixées au-dessous du tablier 14 aux points indiqués.

En se référant à la figure 4, les dessus des bras 30 sont pivotés sur le tablier 14, à la console de montage 16, au moyen d'une charnière

ou d'un axe de pivotement 31. Un bras extensible solidaire 24 s'étend au-delà du sommet de chaque bras 30 et à travers les évidements rectangulaires 17 pratiqués dans le tablier 14, ce bras poussant, dans la position représentée, les rallonges 20 vers le haut, par rapport au cadre 18. Lorsque les glissières 34 sont déplacées vers le bloc 36, lors de l'abaissement de la table (comme représenté à la figure 6), les bras extensibles solidaires 24 pivotent autour des consoles de montage 16 qui leur sont associées, en direction et à travers les évidements 17, permettant ainsi aux rallonges 20 d'être abaissées à 10 l'intérieur du cadre 18 et de reposer à proximité du tablier 14.

Lorsque la table 10 est en position basse, le mécanisme de manœuvre des pieds occupe la position représentée aux figures 5 et 6. Dans ce cas, les glissières 34 et les bords supérieurs des pieds 12 se sont déplacés le long des guidages 32, vers leur position limite inté-15 rieure près du pivot central 44, et ont compressé les ressorts 37. Dans cette position, le croisillon 40 a tourné de presque 180° à partir de sa position préalable et est verrouillé pour former un second dispositif articulé au-dessus du centre. En conséquence, une extrémité du coin 52 sur le croisillon 40 s'est déplacée de la position représen-20 tée à la figure 3 vers la position représentée à la figure 5, où elle prend appui sur l'intérieur de l'autre extrémité de la tringle fixe 45. Les ressorts 50 sont dès lors tendus beaucoup plus que précédemment, et l'énergie qu'ils ont emmagasinée ainsi que l'énergie emmagasinée dans les ressorts de compression 37 aident à soulever la table vers sa position supérieure, lorsque le verrouillage coulissant 54 (décrit ci-après) est retiré du trajet de déplacement des bras 40 du croisillon, et le levier articulé 47 est pivoté d'une distance suffisante dans le sens indiqué par la flèche 56 (figure 5), afin de dégager le dispositif articulé qui se trouve de nouveau au-dessus du centre. Dans la position au-dessus du centre du dispositif articulé, les tringles 38 sont encastrées mutuellement et avec le croisillon 40, comme représenté. Lorsque le verrouillage coulissant 54 se trouve dans une position de blocage, comme représenté à la figure 5, le croisillon rotatif 40 est empêché sans équivoque de tourner dans le sens contraire des 35 aiguilles d'une montre sur une distance suffisante pour désassembler le dispositif articulé au-dessus du centre, même si le bras de levier articulé 46 est déplacé. Ce dispositif de verrouillage manuel empêche tout actionnement par mégarde des moyens de levage de la table, même lorsque cette table est déplacée alors qu'elle est en position 40 basse.

La figure 7 représente une vue de détail en coupe latérale du dispositif de verrouillage coulissant 54, amené en une position destinée à bloquer la rotation d'un bras du croisillon 40. Le verrouillage coulissant comprend un verrou 55 en forme générale de U, où une branche 57 forme une poignée de manœuvre (destinée à pousser manuellement le verrou) et l'autre branche 59 est positionnée pour bloquer le croisillon 40. L'anse du verrou 55 présente une paire de fentes, dans lesquelles s'engagent des goupilles 61 s'étendant à partir de la partie inférieure du tablier 14, en vue de guider le mouvement 50 coulissant du verrou 55 entre une position de verrouillage et une position libre.

Il va de soi pour l'expert en la matière que le dispositif de verrouillage coulissant 54 ne représente qu'une forme d'exécution préférée, et que bien d'autres moyens de verrouillage équivalents peuvent 55 être utilisés.

Bien qu'une forme d'exécution de l'invention ait été présentement décrite, à titre d'exemple, en référence au dessin annexé, il est bien entendu que l'invention n'est pas limitée à cette forme d'exécution particulière, et que divers changements et variantes peuvent être 60 apportés à celle-ci, sans sortir, pour cela, du cadre de l'invention.

FIG. 4. FIG. 3. 21-FIG. 1. FIG. 2.

